Département du Gers

MAIRIE DE CASTERA LECTOUROIS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

de la séance du 02 septembre 2019

* ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du compte rendu du 28 juin 2019
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation d'attribution du conseil municipal
- 4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5. Finances: Sacem- partenariat AMF

Analyse financière de la commune

Indemnités pour le gardiennage des églises

6. Travaux : Isolation logement social

Monument aux morts

Défibrillateur

Panneaux d'information

Travaux à prévoir Journée citoyenne

Corvée du conseil municipal

7. Voirie: Travaux voirie 2019

Signalétique

- 8. Secrétariat : modification des horaires d'ouverture de la mairie
- 9. Berges du Gers
- 10. Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics
- 11. Ambroisie

12. Syndicats: comptes rendus

13. PLU : réunion de démarrage

14. Questions diverses

Date de convocation 24/08/2019

Etaient présents : Jean-Pierre CANDELON, Eric COTAYNA, Sylvie BORDON, Guy VERDIER, Alain VACQUE, Gilles LACLAVERE, Jean-Pierre BARRIEU, Daniel BOUNET, Francis DULIN, Nicole MARTY-SENTIS.

GH

1- Compte rendu du 28 juin 2019

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Pierre BARRIEU a été nommé secrétaire de séance

3- CR décisions prises par le Maire depuis le 29 juin 2019

Néant

4- Compte rendu des arrêtés pris par le Maire

Le Maire fait un compte rendu des arrêtés pris depuis le 29 juin 2019

5- FINANCES

Sacem - partenariat AMF (délib 2019-384)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouvel accord de partenariat entre l'Association des Maires de France et la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire précise

- que pour 220€ par an, nous avons la possibilité d'organiser un nombre illimité d'évènements dans le cadre du forfait « musique pour vos concerts, spectacles, évènements dansants ».
- qu'il est possible de mandater une association de la commune pour toutes les manifestations organisées dans la commune pour faire vivre le village, étant précisé que le montant des dépenses engagées ne doit pas dépasser 3000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité 1

- Décide de mandater l'association AVSPCL pour organiser les manifestations visant à faire vivre le village,
- Dit que la commune prend à sa charge le montant du forfait annuel dans le cadre du contrat AMF pour les manifestations organisées par l'association AVSPCL mandatée, (à l'exception des manifestations comportant de la musique enregistrée à laquelle une rémunération à la Spré s'appliquerait).
- Autorise le Maire à effectuer les déclarations nécessaires auprès de la SACEM.

Analyse financière de la commune

Le maire donne lecture du courrier qui a été adressé à la mairie (signé conjointement par Mme la Préfète du Gers et M. le Directeur départemental des finances publiques) concernant l'analyse financière de la commune à partir des données enregistrées sur les comptes 2018. Cette analyse met en évidence la fragilité de la situation financière de la commune, et invite la commune à limiter ses investissements et le recours à l'emprunt dans les prochaines années, et rappelle les marges de manœuvre dont la commune dispose en matière de fiscalité directe locale.

Alain VACQUE, chargé des finances, rappelle que tous ces éléments ont déjà été évoqués et pris en compte par le conseil municipal au cours de la réunion du vote des budgets pour 2019. Pour mémoire : les emprunts contractés par la commune commenceront à diminuer significativement à partir de 2025.

En 2018, le choix a été fait de consacrer exceptionnellement un gros effort à la voirie (100 000€), mandaté en section de fonctionnement, ce qui a provoqué la chute (momentanée) de la capacité d'autofinancement (CAF brute).

M. Bessin, comptable public avec qui cette situation a été évoquée au cours de la préparation des budgets en 2018 et 2019, confirme que ce courrier est destiné à nous alerter sur une

situation dont la commune est consciente et qui n'appelle pas d'observation particulière de sa part puisque les dépenses à venir sont maitrisées.

Indemnités pour le gardiennage des églises

Le Maire donne lecture de la circulaire de M. le Préfet concernant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnités pour le gardiennage de l'église.

6 - Travaux

Pour information, le Maire rappelle que depuis le 31 août la commune ne fait plus appel aux services de la régie rurale pour les travaux d'entretien du village et de la station d'épuration. M. TORMENA Guiseppe, dont la proposition a été retenue au cours de la séance du 28 juin dernier, a commencé depuis le 1^{er} septembre.

Isolation logement social

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de procéder à la réfection de la toiture du logement PLA TS.

Il leur présente un devis établi pour l'isolation des combles. (1944€ HT)

Le conseil municipal décide de procéder à un état des lieux pour un éventuel remplacement des menuiseries et demander ainsi les subventions pour l'ensemble des travaux à réaliser sur ce logement.

Monument aux morts

Suite à la demande de la famille, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité pour que le nom de M. LAFONT François (Mort pour la France) soit inscrit sur la plaque du monument au mort de la commune.

Défibrillateur (délibération N°2019-386)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société ALEC COLLECTIVITES pour l'achat d'un défibrillateur, garanti 7 ans, d'un montant de 1 895.00€ HT (2 274.00€ TTC) composé d'un pack confort extérieur, comprenant :

- Défibrillateur automatique SKITY
- Kit de préparation
- Kit signalétique
- Boitier mural

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre de la société ALEC COLLECTIVITES pour un montant total de 1 895.00€ HT soit 2 274.00€ TTC
- DECIDE qu'il sera installé devant la mairie.
- AUTORISE le Maire à signer le devis et toute pièce relative à la présente décision.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à la section d'investissement du budget communal.

Panneaux d'information

Le panneau d'information pourra être prochainement installé près de la salle des fêtes. Prévoir de réaliser un socle pour le fixer.

Travaux à prévoir

Fontaine : étanchéité à refaire, pompe et robinetterie à réparer.

WC publics : fuite à réparer

Muret cour de l'école : à remonter

Arbres dans la cour de l'école à couper car endommagent le bâtiment. Vérifier l'écoulement du pluvial dans la cour.

Daniel Bounet signale des travaux de propreté à réaliser dans la cuisine de la salle des fêtes, Le comité des fêtes souhaite remettre les fours en service (pour rappel : ils appartiennent au comité des fêtes et ne sont donc pas utilisables pour les particuliers lors de la location de la salle des fêtes -cuisine), et pourrait envisager l'achat d'un lave-vaisselle.

Journée citoyenne

A la demande de nombreux participants, le conseil municipal décide d'organiser la 2ème journée citovenne dans la commune pour réaliser divers travaux d'entretien :

- Elagage, abattage d'arbres
- Tronçonnage, rangement bois dans l'atelier municipal
- Nettoyage du mobilier
- Jardinage, désherbage des massifs

Samedi 5 octobre 2019 à 8h30

un repas convivial sera offert aux participants

Corvée du conseil municipal

Fixer une date pour corvée du conseil municipal au cours du mois de décembre

7- Voirie

Travaux voirie 2019

Le programme voirie 2019 est réalisé :

- Purge à Piquéou : G. Laclavère et E. Cotayna s'interrogent sur la qualité de la purge réalisée sur le CR de Piquéou ((2 337.34€) et l'absence de pose d'un drain.
- Alain Vacqué signale qu'en revanche un travail de très bonne qualité a été fait pour la réfection du CR de Pis. Le conseil municipal souhaite pouvoir programmer en 2020 la mise en place d'un enduit sur ce chemin qui va très vite se dégrader s'il reste en calcaire.

Signalétique

S. Bordon rappelle qu'il est nécessaire de déplacer le panneau pois lourds sur la route de Saint-Sevet

Le Maire rappelle qu'il faut d'abord faire une DICT.

Faire un inventaire des panneaux dont la commune dispose.

Panneaux sur la VC 7 bis : voir avec Lectoure pour partager les frais (route mitoyenne)

Revoir la signalétique dans le village

Revoir l'aménagement des pierres et des places de stationnement sur la place de l'église ainsi qu'un espace de circulation piéton tout autour de la place.

8- Secrétariat : Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public (délibération n°2019-385)

Compte tenu du fait que des missions ont disparu depuis quelques années des compétences de la commune (délivrance des cartes d'identité, passeports, cartes grises, permis de conduire...) et afin d'améliorer l'organisation du travail,

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter à compter du 1^{er} octobre 2019 les horaires d'ouverture de la mairie au public suivants :

Jours	Horaires
Lundi	14h00 / 18h30
Jeudi	9h00 / 12h00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide par 09 voix : Pour et 1 : Contre

- D'APPROUVER les horaires d'ouverture de la mairie au public selon la proposition ci-dessus, à compter du 1er octobre 2019.

9- Berges du Gers

Le maire informe qu'en avril 2019, la Communauté de Communes a lancé une étude d'opportunité pour la création d'une liaison douce structurante sur son territoire visant l'aménagement des berges du Gers et la mise en valeur de la rivière.

Suite à la première réunion de travail qui a eu lieu le 10 juillet dernier, les premiers éléments de diagnostic ont été transmis au conseil municipal le 29 juillet dernier. Aucune observation n'est formulée.

10 - Rapports annuel sur le prix et la qualité des services publics

Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (CCLG): Affiché en mairie le 22/07/2019 et transmis au conseil municipal le 31/07/2019. Aucune observation n'est formulée.

Rapport annuel 208 sur le Prix et la Qualité du service d'élimination des déchets (SIDEL) : transmis au conseil municipal le 10/07/2019. Aucune observation n'est formulée.

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (SIAEP) : transmis au conseil municipal le 12/07/2019. Aucune observation n'est formulée.

11- Ambroisie

Jean-Pierre Barrieu, référent ambroisie tient à rappeler que la forte propagation de cette plante dangereuse pour la santé humaine nécessite une très grande vigilance et qu'il serait opportun de faire une information à la population.

Il précise qu'il a effectué des signalements, cette plante étant présente sur notre territoire. Dans le prochain bulletin municipal, des informations seront apportées à la population (photos...) ainsi que les modalités du signalement auprès du référent.

12- Syndicats

-SIDEL

Compte rendu du 02/07/2019 et du 01/08/2019

-SIAEP

Compte rendu du 02/07/2019

- SIVOM

Compte rendu du 04/07/2019

13- PLU

Date retenue pour la réunion de démarrage : 09 octobre 2019

14- Questions diverses

- Divagation des chiens et des chats

Dans le prochain bulletin communal, il sera rappelé à la population qu'il est interdit de déposer graines ou nourriture en tous lieux publics

- Location de la salle des fêtes - état des lieux

M. Daniel Bounet souhaite que l'état des lieux réalisé par les conseillers pour les locations de la salle des fêtes soit réalisé de façon plus approfondie car lors de la dernière location le congélateur n'avait pas été bien nettoyé.

- Clé de la salle de réunion

Alain Vacqué fait part de la demande de l'AVSPCL qui souhaiterait avoir une clé de la salle de réunion qu'ils utilisent régulièrement pour les activités proposées à la population afin de ne pas être contraints de la demander à chaque fois au secrétariat de la mairie.

Le Maire rappelle que cela a précédemment donné lieu à des déviances et des comportements irresponsables, chacun se réunissant où et quand il voulait et que dans ces conditions, il va falloir en donner une à toutes les associations.

Après en avoir débattu, le conseil municipal considérant que ce sera plus simple pour l'organisation de l'AVSPCL, et que cela ne gênera pas le fonctionnement de la mairie, décide de confier une clé à AVSPCL ainsi qu'à toute autre association de la commune qui justifierait du besoin d'utiliser cette salle.

-Cimetière

Alain Vacqué rappelle qu'il est urgent de mettre la signalétique en place au cimetière ainsi que d'installater les 2 containers.

Séance levée à 0h45

VERDIER Guy	
VACQUE Alain	
MARTY-SENTIS Nicole	
BARRIEU Jean-Pierre	
BORDON Sylvie	
BOUNET Daniel	
CANDELON Jean-Pierre	
COTAYNA Eric	
DULIN Francis	
LACLAVERE Gilles	
PUJOS Barbara	Absente excusée

